

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 246/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Décision modificative – N°1 – Budget Annexe 2017- Maison de vie

Mr le Trésorier précise que l'excédent de fonctionnement 2016 (396 546,28€) Maison de vie avait bien été, par délibération N°159/2017 du 11 avril 2017, affecté à la section d'investissement du budget primitif 2017 – budget annexe Maison de vie (compte 1068) - budget primitif.

Or, lors de l'établissement du budget primitif 2017, cet excédent (396 546,28€) a été inscrit, à tort, en recettes de fonctionnement (cpte 002) et en recettes d'investissement (cpte 1068). De plus, aucun déficit de fonctionnement n'a été voté alors que, toujours par erreur, une somme de 2 087,91€ a été saisie au budget.

Il va donc manquer cette somme (396 546,28 – 2 087,91 = 394 458,37) qui peut être assurée :

- par une subvention du contrat de ruralité qui vient d'être obtenue pour un montant de 100 000€ pour le projet de réalisation « Maison de vie 2 »,
- par l'augmentation de la subvention du budget général pour 159 458,37€,
- par l'annulation des travaux prévus pour la construction d'une véranda pour 135 000€, sachant que cet investissement sera inscrit au BP 2018 afin de réaliser cet équipement sur le dossier Maison de vie 1.

Il convient de régulariser ces erreurs.



Comptes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	-2 087,91			
023	- 394 458,37			
002		- 396 546,28		
023 virement à la section d'investissement	159 458,37			
74751 subvention du budget général		159 458,37		
021 virement de la section de fonction ^t				- 394 458,37
021 virement de la section de fonction ^t				159 458,37
2181 véranda			- 135 000,00	
1311 subv contrat de ruralité MV 2				100 000,00
Total	-237 087,91	-237 087,91	-135 000,00	-135 000,00

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

✓ **APPROUVE** la proposition DM n°1 applicable au budget annexe 2017 Maison de vie et ce tel que présenté.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD